

**Madame, Monsieur,**

Suite à la mise en place de la **réforme de la santé Obamacare (PPACA)** qui oblige tout citoyen américain ou résident étranger à prouver qu'il bénéficie d'une «couverture santé» conforme aux normes définies dans cette loi, **de nombreux assurés de la CFE (Caisse des Français de l'étranger) ont contacté Français du Monde-ADFE Washington afin de témoigner de leurs inquiétudes** et de leur sentiment d'abandon :

- Allaient-ils être obligés de souscrire une assurance auprès d'une compagnie américaine et résilier celle de la CFE ?
- La CFE allait-elle être reconnue comme compatible avec les normes Obamacare ?
- Certains assurés qui avaient reçu une attestation de la CFE n'avaient pas de mode d'emploi de celle-ci.
- En l'absence de preuve d'accréditation de la couverture médicale de la CFE par les autorités fédérales de sécurité sociale, auraient-ils à payer des pénalités à l'IRS ?
- Enfin, certains assurés s'inquiétaient des conséquences possibles du retrait des 10 000 assurés aux États-Unis sur l'équilibre financier de la CFE.

Aussi, **Français du Monde-ADFE Washington** a décidé de solliciter une rencontre avec les responsables directs de la "**Division of Compliance and Enforcement**" de l'"Office of Oversight, Center for Consumer Information and Insurance Oversight".

Cette demande a reçu une réponse très positive et, lundi 19 mai, Kersti COLOMBANT et Monique CURIONI en rencontrant ces responsables ont obtenu des réponses aux questions de nos compatriotes:

Les responsables américains présents ont expliqué dans le détail les différentes étapes de l'accréditation de la couverture médicale de la CFE par leurs services, à savoir :

- **La CFE doit déposer auprès de leurs services un dossier** (Initial Review) qui détaille les prestations garanties à ses assurés. Cette phase fait l'objet d'échanges techniques avec leurs équipes afin de vérifier que les prestations de la CFE sont équivalentes aux exigences de la nouvelle loi « Obamacare ». Ce processus peut prendre un mois.
- **Après l'avis favorable des services américains, un document officiel avec un numéro d'identification est remis à La CFE.** La CFE communiquera annuellement ensuite à l'IRS les noms de ses adhérents aux États-Unis. **L'IRS fournira alors une**

**attestation** que la CFE devra envoyer à chacun de ses adhérents. Chaque adhérent CFE devra alors **joindre ce document à sa déclaration d'impôts à l'IRS**.

- Enfin il pourrait y avoir, **de façon rétroactive, une remise de la pénalité prévue** pour ceux n'ayant pas contracté au 30 mars 2014 une assurance médicale reconnue par l'administration américaine.

Après nos explications sur le statut et les prestations de la CFE, ces autorités, sans s'engager à ce stade, ont reconnu que **le dossier CFE ne devrait pas rencontrer de difficultés majeures pour son accréditation**. Il a été également précisé que **toute modification des prestations offertes par la CFE conduirait à une nouvelle demande d'accréditation**. Les échanges ont été riches et nos interlocuteurs ont témoigné de leur intérêt pour nos compatriotes en soulignant leur sympathie pour notre système public de couverture sociale.

**Nous allons suivre ce dossier CFE en coordination avec Français du Monde-ADFE à Paris, nos administrateurs au sein de la CFE, nos sénateurs, les membres du Conseil consulaire**, et bien sûr nous vous informerons régulièrement de ses développements.

Pour la liste "Français de Gauche, Citoyens et Solidaires"

**Monique CURIONI**

[contact@francaisdegauche-washington2014.org](mailto:contact@francaisdegauche-washington2014.org)